

REGLEMENT DES PLAGES FAUTAISES

Courses pédestres ouvertes à tous les licenciés FFA ou non, organisées par Le Club LUCON JOGGING NATURE avec le concours de la commune de l'AIGUILLON LA PRESQU'ILE 85, le **dimanche 4 aout 2024**.

- **Parcours** : (sur les plages de la Faute sur Mer, sur sable mouillé et compact à marée basse) - **Départ en commun des deux courses à 9h30**, à partir de la plage de la Barrique, La Faute sur Mer.

- *Le Défi Sable et Mer, course de 10 km* : Cadets à Masters (nés en 2008 et avant). Engagement 9€. Sur place 11€.

- La Course des vacancières et des vacanciers de 5 km : Minimés à Masters (nés en 2010 et avant). Engagement 7€, sur place 9€. Gratuit pour les minimés nés en 2009/2010).

- **Ravitaillement** : Trois postes eau sur le parcours 10km et un sur le 5km. **Il est conseillé de courir en auto suffisance.**

- **Certificat médical / licence / PPS**: La participation est subordonnée à la présentation :

- D'une **licence FFA** en cours de validité.

- Ou d'une **licence sportive** FCD – FFSA – FFH – FSPN – ASPTT – FSCF – FSGT – UFOLEP, en cours de validité sur laquelle doit apparaître par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition.

- Ou d'un **certificat médical** portant la mention de **non contre-indication** à la pratique de la course à pied ou de l'athlétisme **en compétition**, datant de moins d'un an à la date de la course.

- Ou **Parcours Prévention Santé (PPS)**. Suivre les instruction sur le site d'inscription chrono-start.

Pour les mineurs : présentation d'une licence (voir conditions pour adultes) ou certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la course à pied en compétition **datant de moins de six mois**. Ou un questionnaire de santé renseigner conjointement par le sportif et les personnes exerçant l'autorité parentale.

Inscriptions: Soit en ligne sur <https://chrono-start.com> (dernier jour 02/08 - Soit par courrier (dernier jour 31/07 – Se reporter aux indications du bulletin d'inscription. Bulletins disponibles : dans les Offices de tourisme de l'Aiguillon la Presqu'île ou sur www.luconjoggingnature.fr. **Inscriptions limitées à 249 coureurs pour l'ensemble des courses.**

Mineurs : leur participation est subordonnée à la signature d'un des parents sur le bulletin d'inscription. Ils ne peuvent participer qu'à la course autorisée pour leur catégorie d'âge.

- **Droit d'image** : Par sa participation, chaque concurrent autorise l'organisation à utiliser son image pour des besoins de communication relatifs à l'organisation de courses sans contrepartie financière. (Conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée, dite «informatique et liberté» les concurrents disposent d'un droit d'accès et de rectification de leurs données personnelles).

- **Dossards** : seront à retirer à partir de 8h00, plage de la barrique La Faute-sur-Mer L'Aiguillon la Presqu'île, le jour de la course.

- **Assurance** : l'organisateur est assuré en responsabilité civile pour la durée de l'épreuve. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence sportive. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. L'organisation ne peut être tenue pour responsable : en cas d'accident ou de défaillance physique des participants notamment pour mauvais état de santé ou préparation insuffisante – en cas de vol ou dégradation de matériel. La participation se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec renonciation à tous recours contre les organisateurs en cas de dommages ou séquelles ultérieurs à la course.

- **Classement** : disponible sur le site www.luconjoggingnature.fr et www.courirvendee.fr

- **Récompenses** : à partir de 11h30. Coupes, lot à chaque participant. Un bon d'achat de 10€ dans la limite de 150.

- **Environnement** : les participants sont tenus de ne jeter sur la plage, aucun objet, ni détritiques et doivent les déposer dans les sacs poubelles mis à leur disposition aux points de ravitaillement.

- **Force majeure** : Les organisateurs se réservent le droit d'annuler ou de neutraliser les épreuves sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement en cas de force majeure, de catastrophe naturelle et climatique, de problèmes sanitaires, contraintes administratives ou de toutes autres circonstances indépendantes de la volonté des organisateurs, notamment celles mettant en danger la sécurité des concurrents.

- **Acceptation** : La participation implique l'acceptation sans réserve du présent règlement. Les organisateurs se réservent le droit de le modifier, notamment, pour des raisons qui leur seraient imposées par les autorités compétentes. Chaque participant reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte les clauses dans leur intégralité.